



APPEL A FILMS / CALL FOR ENTRIES EDITION 2019

GENERAL

The International Film school Festival of Tetouan (Morocco) will take place from 25 to 30th of November 2019. You can now submit your film until July 31, 2019.

Our main objective is to promote the work of students from Film schools, universities and institutes specializing in film industry.

ORGANIZATION

The Association BIDAYYAT and the Faculty of Arts and Social Sciences of Tetouan organize the Festival in partnership with Centre Cinématographique Marocain and Moroccan and foreign organizations.

FESTIVAL SECTIONS AND AWARDS

The Festival offers an international competition of school films. A selection committee will announce the films selected at the official competition and the ones selected in the parallel sessions.

- The international competition Jury will award the following prizes: The Grand Prix, The Jury Prize, Best Documentary, Best fiction and innovation Prize.
- Other prizes may be awarded by organizations linked to the Critique and Human Rights.
- The full list of prizes will be announced in early October.

KEY DATES

- Registration is free.
- The Deadline for sending a DVD copy or viewing link of the film is set for July 31, 2019.
- A selection notice will be sent to the person responsible for registration in the month of September 2019.

ELIGIBILITY

- Is eligible for selection any film made in the context of movie training and or an audiovisual one.
- The films produced since January 1, 2018
- All genres are allowed without any duration restriction.
- Films must be in original version with English or French subtitles.
- The submitted files (DVD and documents) will be kept on file.

CONTACT

BIDAYYAT

INTERNATIONAL FILM SCHOOL FESTIVAL TETOUAN

BP 559 Tétouan Principale

93000 Tétouan - Maroc

infos.fidec@gmail.com

<https://www.facebook.com/FIDECTetouan>

www.filmschoolfestivaltetouan.com

International Film School Festival Tétouan



RÈGLEMENT DU FESTIVAL 2019

PREAMBULE

Le Festival International des Ecoles de Cinéma (FIDEC) a pour principal objectif la promotion des œuvres des étudiants et des jeunes créateurs issus d'écoles de cinéma, d'universités ou d'instituts de formation aux métiers de l'image.

Article 1 : Organisation

Le Festival est organisé par l'association BIDAYYAT et la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tétouan en partenariat avec des organismes marocains et étrangers du 25 au 30 novembre 2019.

ARTICLE 2 : PROGRAMME

Le Festival programme une compétition internationale des films des écoles. Un comité de sélection sera chargé de sélectionner les films en compétitions et dans les séances parallèles.

ARTICLE 3 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Est éligible pour la sélection tout film réalisé dans le cadre d'une formation cinéma et/ou audiovisuel.

Peuvent participer :

- . Les films terminés depuis le 1er janvier 2018
- . Tous les genres sont admis sans limitation de durée
- Genres : fiction, documentaire, expérimental, animation.
- . Les films doivent être en version originale sous-titrés en français ou en anglais.
- La participation à la sélection est gratuite.
- Les dossiers (DVD et documents) soumis seront conservés en archive.

Les écoles s'engagent à ne pas retirer leur film après confirmation de leur sélection au Festival.

ARTICLE 4 - PRÉSÉLECTION

Les dossiers d'inscription complets devront être réceptionnés au bureau du Festival au plus tard **le 31 juillet 2019**.

Documents à fournir pour le dossier :

- . Le formulaire d'inscription signé,
- . Une copie DVD du film ou un lien de visionnage (avec mot de passe)
- . Le synopsis du film en français et/ou en anglais.
- Veuillez indiquer sur le paquet « Films pour Festival – sans valeur commerciale ».

Les résultats de la sélection seront communiqués par courriel courant septembre 2018.

ARTICLE 5 - ENVOI DES FILMS SÉLECTIONNÉS

Les copies des films devront parvenir au Festival avant le 15 octobre 2019. Seules celles en parfait état de diffusion seront acceptées.

ARTICLE 6 - JURY

Le jury sera composé de personnalités reconnus dans le domaine du cinéma et de la culture. Les personnes, participant d'une manière ou d'une autre à la production des films en compétition, ne peuvent en aucun cas faire partie du jury.

ARTICLE 7 – PRIX

Le jury de la compétition internationale attribue les prix suivants : Grand Prix, Prix spécial du Jury, Prix meilleur documentaire, Prix meilleure fiction, Prix de l'innovation, Prix des droits humains.

Les ayants droit des films récompensés s'engagent à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel le libellé complet du prix.

ARTICLE 8- INVITATION

Les réalisateurs dont les films sont sélectionnés seront invités à Tétouan pendant le Festival, ainsi qu'un représentant de l'école.

Les invités seront sollicités pour participer à des rencontres professionnelles, à des débats avec le public.

Le festival prend en charge les frais d'hébergement et de restauration de ses invités pour la durée du festival : un représentant par école et l'étudiant dont le film a été sélectionné.

- Le transport aéroport-Hôtel est également assuré.

ARTICLE 9 - MÉDIAS - COMMUNICATION

Les ayants droit d'un film sélectionné cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies et d'extraits de leur film (15% maximum de la durée totale du film) pour diffusion à des fins promotionnelles dans les publications du Festival, dans la presse, sur les chaînes de télévision et sur le site internet du festival.

Des reprises du Palmarès pourront avoir lieu dans les 90 jours qui suivent la remise des Prix. Tout film sélectionné pourra être utilisé comme support pédagogique dans les établissements scolaires de la région. Ces actions sont à but culturel et non commercial.

ARTICLE 10- LITIGES

Le présent règlement est rédigé en français, il est traduit en arabe et en anglais. Seule la version française fait foi en cas de litige

Seul le Secrétariat Permanent peut assumer la responsabilité de statuer sur les questions non prévues dans le présent règlement.

ARTICLE 11- CONTACT

BIDAYYAT / INTERNATIONAL FILM SCHOOL FESTIVAL TETOUAN

BP 559 Tétouan Principale - 93000 Tétouan – Maroc

Fax : 0539979128 - Courriel : infos.fidec@gmail.com

www.filmfestivaltetouan.com

ARTICLE 12-

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve, du présent règlement. Le Festival se réserve la décision finale sur toute question non prévue par le présent règlement.